

**CONSEIL INTERCOMMUNAL**  
**«SÉCURITÉ DANS L'OUEST LAUSANNOIS»**

Bussigny- Chavannes-près-Renens – Crissier – Ecublens – Prilly – Renens – Saint-Sulpice – Villars-Sainte-Croix

## Rapport de la commission Gestion et Finance sur le Préavis 07/24 « Renouveau et mutualisation du Data Center POL » :

### Préambule :

La Commission de gestion a siégé dans la composition suivante :

**Bussigny** - Michael Wyssa, Président-rapporteur

Membres :

**Chavannes-près-Renens** - Nicolas Rayroud, excusé

**Crissier** – Patrick Voegelin

**Ecublens** – Nicolas Morel

**Prilly** - Sylvie Krattinger Boudjelta

**Renens** - François Delaquis,

**Saint-Sulpice** – Oleg Yazyev,

**Villars-Ste-Croix** - Illuminata Perna

Elle s'est réunie le lundi 18 novembre 2024 à la salle Champel à Bussigny et le lundi 16 décembre 2024 à l'Hôtel de police à Prilly.

La Commission remercie chaleureusement M. Jean-François Clément, Président du Codir, M. Luigi Sartorelli, membres du Codir, le Commandant Stefan Bérard, le premier-lieutenant Jacques-André Chappuis responsable finance, le premier-lieutenant Thierry Guyot, M. Marchon chef de service informatique Prilly, M. Patrick Monnier et M. Ivan Spring, Soft-IS pour leur disponibilité et leurs explications.

## Questions de la commission :

### Techniques et Infrastructures

1. Pouvez-vous fournir un schéma technique détaillé du système, incluant l'architecture extérieure et intérieure ?

Le schéma de l'architecture hyperconvergée prévue est décrit dans l'Annexe 3 du document de préavis. Ce schéma illustre l'intégration de l'infrastructure hyperconvergée de la Police de l'Ouest Lausannois avec celle de la Ville de Prilly, montrant la mutualisation des ressources tout en assurant un cloisonnement strict entre les deux entités.

*Un schéma plus détaillé de l'architecture dévoilerait les principes de sécurité en place et cette information doit rester confidentielle.*

2. Pourquoi avez-vous choisi de ne pas utiliser une solution cloud ? Quelles sont les alternatives envisagées ?

Après une préanalyse dans le cadre du RFI (Request for Information / recherches d'informations), la solution Cloud a d'emblée été écartée pour les raisons évoquées ci-après. La décision est liée à des considérations de sécurité, de contrôle direct sur les ressources, de coût et efficacité opérationnelle. Dans ce contexte, l'hyperconvergence a été retenue comme la meilleure solution, répondant de manière optimale à ces critères

|  | Cloud hybride  |            | Hyperconvergence<br>(on premise) |            | Data Center<br>(identique à celle existante) |            |
|--|----------------|------------|----------------------------------|------------|--|------------|
|  | Investissement | Pérenne    | Investissement                   | Pérenne    | Investissement                               | Pérenne    |
| Matériel (serveur/stockage/réseau/firewalls) | 550'000.00     |            | 245'800.00                       |            | 600'000.00                                   |            |
| Switch distribution                          | 20'000.00      |            | 20'000.00                        |            | 20'000.00                                    |            |
| Licences                                     | 150'000.00     |            | 433'800.00                       |            | 400'000.00                                   |            |
| Projet audit                                 | 70'000.00      |            | 0.00                             |            | 0.00   |            |
| Mise en œuvre                                | 40'000.00      |            | 20'000.00                        |            | 40'000.00                                    |            |
| Maintenance + hébergement                    |                | 235'000.00 |                                  | 0.00       |  |            |
| Infogérance                                  |                | 300'000.00 |                                  | 200'000.00 |  | 200'000.00 |
| Pentest                                      | 40'000.00      |            | 25'000.00                        |            | 40'000.00                                    |            |
| Total HT                                     | 870'000.00     | 535'000.00 | 744'600.00                       | 200'000.00 | 1'100'000.00                                 | 200'000.00 |
| 8.8 TVA                                      | 76'560.00      | 47'080.00  | 65'524.80                        | 17'600.00  | 96'800.00                                    | 17'600.00  |
| Total TTC                                    | 946'560.00     | 582'080.00 | 810'124.80                       | 217'600.00 | 1'196'800.00                                 | 217'600.00 |

### Économies significatives à long terme :

En considérant les différentes options d'infrastructure (ci-dessus), l'hyperconvergence est la solution la plus économique à long terme. Avec un investissement initial de CHF 810'000.-, cette option est moins onéreuse que le remplacement à l'identique de l'infrastructure existante qui nécessiterait CHF 1'220'000.- et nettement moins coûteuse que la solution de cloud hybride à CHF 950'000.-. De plus, les coûts opérationnels pérennes de l'hyperconvergence sont de CHF 220'000 comparativement à ceux du cloud hybride chiffrés à CHF 590'000. Ce niveau de coût opérationnel est identique à celui du remplacement un pour un, mais l'investissement initial moindre et la modernisation de l'infrastructure rendent l'hyperconvergence nettement plus avantageuse.

### Contrôle et sécurité des données :

Les données gérées par les corps de police sont évidemment sensibles et requièrent un niveau de sécurité très élevé. Un data center interne permet un contrôle total sur les aspects physiques et logiques de la sécurité des données, réduisant les risques associés à la dépendance envers des tiers pour la sécurité des données sensibles.

**Conformité réglementaire :**

Le respect strict des lois sur la protection des données est crucial. Les infrastructures internes facilitent la conformité avec les réglementations locales en matière de protection des données, telles que la Loi cantonale sur la protection des données (LPrD), en évitant les complications juridiques et les incertitudes liées au stockage des données dans des juridictions multiples que pourrait impliquer le cloud.

**Prévisibilité des coûts :**

Les coûts associés à la gestion interne du data center sont plus prévisibles et stables, contrairement aux coûts du cloud qui peuvent varier en fonction de l'utilisation, des modifications des politiques de tarification des fournisseurs et de l'évolution des besoins technologiques.

Au regard des considérations de coûts, de sécurité, de conformité réglementaire, et de contrôle des données, les alternatives basées sur des solutions cloud ont été soigneusement évaluées, mais finalement écartées. Bien que le cloud offre flexibilité et évolutivité, les coûts opérationnels annuels significativement plus élevés, associés aux préoccupations concernant la sécurité des données sensibles et la conformité légale, rendent ces options moins adaptées aux besoins spécifiques de notre organisation. En conséquence, aucune solution cloud n'a été retenue, favorisant ainsi le renouvellement et l'amélioration de nos infrastructures de data center internes pour assurer une gestion optimale et sécurisée de nos ressources informatiques.

3. Quel est le rôle de la Police cantonale dans ce domaine ? En quoi est-elle impliquée ?

La Police cantonale n'est pas impliquée dans ce projet, qui concerne exclusivement l'infrastructure informatique de la Police de l'Ouest Lausannois, avec des systèmes informatiques non partagés. A noter que toutes les polices communales vaudoises utilisent des applications policières qui sont hébergées directement sur les serveurs du canton (DGNSI).

Deux environnements distincts sont identifiés : d'une part, l'environnement dédié au cœur du métier du policier (117, main courante, rapports de police, etc.), et d'autre part, l'environnement spécifique au présent préavis.

4. Où se situe l'infrastructure actuelle ? Quelle est la taille du data center, combien de racks contient-il, et quelle est la puissance totale du système ?

Les infrastructures sont basées dans les data centers de la Ville de Prilly (Rte de Cossonay) et de la Police de l'Ouest Lausannois (Rte des Flumeaux).

**Situation actuelle**

La Ville de Prilly possède actuellement une infrastructure hyperconvergée comprenant :

- **3 nœuds hyperconvergés situés dans le centre de calcul de la Ville de Prilly.**
- **3 nœuds hyperconvergés hébergés dans les locaux de la Police de l'Ouest Lausannois (POL).**

Ces nœuds permettent un fonctionnement en mode **actif-actif**, garantissant une haute disponibilité des services et une résilience accrue grâce à la mutualisation des ressources entre les deux entités. Les environnements de la Ville de Prilly et de la POL sont séparés physiquement et logiquement, assurant une indépendance totale tout en tirant parti des avantages de la mutualisation.

### Évolution prévue

Le projet de renouvellement prévoit l'acquisition de **6 nouveaux nœuds hyperconvergés** par la POL. Ces équipements viendront compléter l'infrastructure existante, portant la configuration à :

- **(3+3) 6 nœuds dans le centre de calcul de la Ville de Prilly.**
- **(3+3) 6 nœuds dans les locaux de la POL à l'hôtel de police.**

Cette extension portera l'infrastructure totale à **12 nœuds hyperconvergés**, répartis également entre les deux sites, augmentant ainsi la capacité, la résilience, et les performances globales du système.

### Caractéristiques techniques (actuelles)

- Nombre de CPU / disques
- Taille des racks : 5 armoires à Ville de Prilly (local 26m2) – 5 armoires à la POL (local 20m2)
- Puissance (consommation instantanée) : Datacenter Ville de Prilly : 1500W – Datacenter POLOuest : 1800W
- L'infrastructure hyperconvergée permettra une baisse de consommation.

### Objectifs et bénéfices

1. **Redondance renforcée** : Le doublement des nœuds dans chaque site garantit une meilleure tolérance aux pannes et une continuité opérationnelle accrue.
2. **Optimisation des ressources** : La mutualisation des équipements permet de maximiser l'utilisation des capacités tout en maintenant un cloisonnement rigoureux entre les deux entités.
3. **Évolutivité accrue** : L'ajout de nouveaux nœuds permet de répondre aux besoins croissants de traitement et de stockage des deux organisations.

Cette configuration mutualisée et optimisée représente une solution moderne et robuste, adaptée aux exigences opérationnelles et sécuritaires des deux entités tout en respectant les contraintes budgétaires et techniques du projet.

### Données techniques des serveurs hyperconvergés

Chaque nœud hyperconvergé est basé sur des spécifications communes, garantissant une compatibilité et une performance optimale :

- **Modèle** : Lenovo HX3331.
- **Processeurs** : 2x Intel Xeon Gold 6326.
- **Mémoire RAM** : 1 To (1024 Go) par nœud.
- **Stockage** : 62 To de stockage flash (SSD) par nœud.
- **Connectivité réseau** :
  - 2 cartes réseau ThinkSystem Broadcom 57454.
  - Chaque carte dispose de 8 ports SFP pour des connexions fibre à haute vitesse.
- **Architecture** : Hyperconvergée (intégrant calcul, stockage, et réseau au sein d'une même plateforme).

### Données techniques des switches réseau

Les switches réseau jouent un rôle clé dans l'interconnexion des nœuds et la gestion du trafic de données :

- **Modèle principal** : HPE FlexFabric 5940.
- **Caractéristiques clés** :
  - Switches fibre optique pour la connectivité haute performance.
  - Conception adaptée à la haute disponibilité (résilience en mode actif-actif).

- **Switches de distribution (remplacement prévu) :**
  - HPE 2920-24G et FlexFabric.
  - Remplacés pour répondre aux besoins accrus en capacité et fonctionnalités avancées (priorisation du trafic, gestion de la bande passante, sécurité renforcée).

---

### Logiciels et licences

Les logiciels sélectionnés pour gérer et exploiter les infrastructures hyperconvergées visent à garantir la performance, la sécurité, et la continuité des opérations :

- **Nutanix :** Gestion et exploitation de l'infrastructure hyperconvergée.
- **VMware vSphere :** Gestion des machines virtuelles.
- **VEEAM Backup & Replication :** Sauvegarde et restauration des systèmes et données critiques.
- **Microsoft Windows Server 2022 :**
  - Gestion des serveurs physiques et virtuels.
  - Sécurité avancée et compatibilité avec l'infrastructure existante.

---

### Systèmes de sauvegarde

Un système de sauvegarde redondant est prévu pour garantir la protection des données :

- Intégration avec **VEEAM Backup & Replication**.
- Conception pour répondre aux exigences spécifiques des deux entités.
- Fonctionnalités avancées de reprise après sinistre.

---

### Spécifications énergétiques

Les équipements sont conformes aux normes environnementales modernes pour réduire la consommation énergétique :

- **Certifications :**
  - ENERGY STAR.
  - RoHS (Restriction of Hazardous Substances).
- **Optimisation énergétique :**
  - Réduction de la consommation électrique grâce à des technologies modernes de gestion de l'alimentation.
  - Systèmes de refroidissement optimisés pour minimiser les besoins en climatisation.

---

### Capacité globale du système

Après la mise en œuvre complète, le système comprendra :

- **12 nœuds hyperconvergés** (6 dans chaque site).
- **Capacité totale de stockage :** 744 To (62 To par nœud x 12).
- **Mémoire totale :** 12 To de RAM (1 To par nœud x 12).

Un ou une commissaire demande : "Qu'en est-il du calorifugeage ? A-t-il été contrôlé ?"

Le calorifugeage a été vérifié et fonctionne correctement. Cela devrait normalement permettre de réduire la consommation, notamment grâce à l'élimination d'un climatiseur.

5. Quelle est la capacité du système (en termes de données ou d'usages) et combien de temps peut-il fonctionner sans renouvellement (ex. pour un usage avec des bodycams) ?

### Capacité actuelle et future

- **Capacité totale de stockage :**
  - Chaque nœud hyperconvergé dispose de **62 To de stockage flash**.
  - L'ajout des **6 nouveaux nœuds** correspond à **372 To de stockage flash** (3 nœuds dans le centre de calcul de Prilly et 3 nœuds dans celui de la POL).

- **Machines virtuelles supportées :**
  - Actuellement, la POL gère environ **70 machines virtuelles sous Windows Server** pour une capacité totale de **60 To de données provisionnées dans vCenter**.
  - Avec l'extension, l'infrastructure est dimensionnée pour absorber la charge actuelle et future des machines virtuelles sur une période de 5 ans.

#### Temps de fonctionnement sans renouvellement

L'infrastructure est conçue pour répondre aux besoins opérationnels pendant **au moins 5 ans** :

1. Les serveurs sont dimensionnés pour supporter les charges prévues tout en permettant des marges de croissance grâce à du stockage extensible, de la mémoire RAM extensible et des capacités réseaux suffisants.
  2. Les sauvegardes sont organisées selon le principe **3-2-1** (3 copies de sauvegarde sur 2 supports différents, 1 copie en dehors du site principal) pour garantir la résilience des données et leur disponibilité.
- Le système est dimensionné pour supporter les charges de la POL et de la Ville de Prilly pendant 5 ans sans nécessiter de renouvellement significatif.
  - Les besoins en sauvegarde, en redondance, et en sécurité sont entièrement pris en compte grâce à des solutions modernes telles que **VEEAM Backup & Replication** et la mutualisation des infrastructures dans un mode actif-actif.

#### Bodycams

Le projet "Bodycam" OPV (Organisation policière vaudoise) n'est pas encore actif sur le canton de Vaud. En ce qui concerne les futures données engendrées par ces appareils, celles-ci seront stockées sur un serveur spécifique au Canton

6. Les licences (surtout Microsoft) sont-elles attribuées par poste ou par utilisateur ?

Les licences Microsoft, spécifiquement pour Microsoft Office 2024, sont attribuées par utilisateur, avec une estimation de couverture pour 180 utilisateurs pour une durée de cinq ans.

Les licences Microsoft Office LTSC 2024 seront attribuées **par utilisateur, pour 5 ans** dans le cadre de ce projet. Cela signifie qu'une licence est nécessaire pour chaque utilisateur actif disposant d'un accès à l'environnement informatique.

#### Détails :

- **Nombre de licences prévues** : 180 utilisateurs.
- **Durée de validité** : Licence perpétuelle avec un cycle de support et de mise à jour garanti pour une période de 5 ans.
- **Coût estimé** : Environ CHF 400.- par licence pour la version Standard, portant le coût total à **CHF 72'000.-**. *Une réserve de CHF 15'000.- a été ajoutée pour couvrir des augmentations potentielles ou l'acquisition de licences additionnelles, ce qui porte le montant final à CHF 87'000.- TTC.*

Cette approche par utilisateur permet une flexibilité dans la gestion des accès tout en s'assurant que les licences sont alignées avec les besoins réels des utilisateurs et en conformité avec les réglementations en vigueur.

Les licences Microsoft Windows Server seront attribuées par machine virtuelle.

7. Comment justifiez-vous l'estimation de 37,5 utilisateurs supplémentaires (15'000frs ajouté au montant de l'acquisition de licences) évoquée aux pages 6-7 ?

Comme mentionné dans le préavis, les CHF 15'000.- correspondent à la possibilité d'une majoration des tarifs par Microsoft en lien avec des licences additionnelles de sécurité ; il ne s'agit donc pas d'ajout d'utilisateurs.

8. Quel est le montant prévu pour la formation dans le cadre de ce préavis ?

Aucune formation spécifique n'a été prévue dans ce préavis.

Ce projet concerne uniquement un changement de système, ce qui ne nécessite pas de formation particulière pour les utilisateurs. Quant aux informaticiens, les compétences requises relèvent de leur formation continue habituelle et ne génèrent donc pas de coûts supplémentaires.

### Maintenance et Sécurité

1. La maintenance est-elle incluse dans le contrat de prestation ? Quels sont les termes de l'éventuel contrat de maintenance 24/24, 7/7 ?

Oui, la maintenance est incluse dans le contrat initial de prestation pour une durée de cinq ans, sans coûts pérennes additionnels. Cela inclut les mises à jour et le support technique nécessaires.

- Pour la maintenance logicielle Nutanix (hyperconvergence), elle est incluse dans le coût des licences à 5 ans.
- Pour la maintenance du matériel Lenovo, le service choisi « Lenovo ThinkAgile Premier » assure un support technique avancé 24x7x365 pour une durée de 5 ans.

Pour information les garanties matérielles sont directement chez le constructeur.

2. Disposez-vous de groupes électrogènes en plus des onduleurs (page 3) ? Ces dispositifs sont-ils sécurisés et testés régulièrement ?

Oui, notre infrastructure est équipée d'un **onduleur fonctionnant avec un local de batteries** qui permet une autonomie de **9 heures** pour le data center situé à la Police. Cet onduleur assure également l'alimentation continue des infrastructures critiques, notamment :

- Les zones de la Police nécessitant une sécurité renforcée.
- Les cellules de détention.
- Les caméras de surveillance.
- Les systèmes de contrôle d'accès.
- Les réseaux informatiques et les diverses alarmes.

En complément, nous disposons d'un **groupe électrogène de 250 kVA**, qui garantit une alimentation électrique de secours en cas de panne prolongée. Ce groupe électrogène est **testé tous les mois** dans le cadre d'un contrat de maintenance.

Ces dispositifs offrent une **redondance complète** et renforcent la fiabilité de l'alimentation électrique pour l'ensemble de nos infrastructures critiques.

A partir de 2026/27, il ne sera plus possible que le bâtiment subisse une coupure électrique. En effet, Swissgrid, qui gère déjà tout le réseau national de transport d'électricité, a conclu un accord avec les Services Industriels de Lausanne (SIL) garantissant une alimentation électrique ininterrompue pour ce bâtiment "notamment en cas de pénurie".

Le système de Prilly n'est pas le même, ils n'ont pas de sécurité électrique, en cas de problème c'est la Police de l'Ouest qui sera opérationnelle.

3. Existe-t-il un plan d'obsolescence des systèmes (page 4) pour anticiper leur remplacement après la durée de vie estimée de 5 ans ?

Un plan d'obsolescence a été élaboré pour prévoir le remplacement des systèmes après leur durée de vie estimée de 5 ans, ce qui inclut les serveurs, les switchs de réseau et les licences nécessaires. Ce plan est conforme aux pratiques habituelles pour ce type d'équipement, visant à maintenir l'infrastructure à jour et sécurisée.

**Contenu du plan :**

- Ce plan englobe le renouvellement des **serveurs hyperconvergés**, des **switchs de réseau**, et des **licences** essentielles au bon fonctionnement et à la sécurité de l'infrastructure.
- Un montant dédié au renouvellement sera inscrit au plan des investissements d'ici **deux ans**, permettant ainsi :
  1. D'identifier les **nouvelles technologies disponibles** sur le marché.
  2. D'élaborer des **variantes techniques et stratégiques**.
  3. D'initier les procédures nécessaires en matière de **marchés publics**.
  4. De présenter un **concept actualisé** aux édiles pour approbation.
  5. D'effectuer les **acquisitions adéquates** en temps opportun.

**Avantages de cette approche :**

1. Elle garantit une **flexibilité** dans le choix des solutions technologiques à venir.
2. Elle offre une **vision proactive** et une **maîtrise des coûts**, en évitant toute précipitation ou obsolescence non planifiée.
3. Elle permet d'adopter des solutions **innovantes et adaptées** aux besoins futurs tout en respectant les obligations légales et budgétaires.

Ce plan d'obsolescence assure ainsi que l'infrastructure reste performante, sécurisée et en adéquation avec les exigences opérationnelles de la Police, tout en offrant une marge de manœuvre stratégique pour les décisions futures.

4. Qui effectuera les tests de pénétration mentionnés (page 5, section 3.6) ? Sont-ils inclus dans le contrat ?

Cette tâche sera du ressort de la ville de Prilly, prévue en mars 2025. Une entreprise spécialisée sera mandatée pour effectuer ces tests (les tests ne seront pas faits par le même prestataire que celui qui installe l'infrastructure).

Le prestataire ne sera dans tous les cas pas celui qui a mis en place l'infrastructure.

5. Quelles mesures spécifiques sont prévues pour assurer la sécurité de la téléphonie et la téléphonie fonctionnera aussi directement sur les ordinateurs (par exemple avec Teams) (page 4, section 3.4) ?

La mise à jour du logiciel de téléphonie sera faite en début d'année prochaine pour avoir tous les patchs de sécurité et l'infrastructure de la téléphonie est isolée du reste du système.

Oui la téléphonie sur PC est déjà fonctionnelle et utilisée à la POL. Elle fonctionnera toujours après mise à jour du système. L'utilisation de Teams n'est pas envisagée. Un logiciel spécifique (Avaya) permet ceci.

6. Quels sont les rôles respectifs du SIP et de l'entreprise choisie dans les activités prévues (page 3.9) ?

Que comprend précisément le budget de 20'000 CHF mentionné ? Que signifie le terme RFI dans ce contexte ?

Le budget de 20'000 CHF couvre la réception et l'installation du matériel, les tests, la migration et mise en production (OCD), sous le contrôle et la supervision du SIP.

RFI : Request For Information - demande préalable d'informations officielles

Dans ce contexte, le RFI nous a permis d'avoir un dimensionnement de l'infrastructure, du réseau, des coûts dans le but d'établir les deux cahiers des charges (matériel et logiciel).

7. Pourquoi l'analyse d'impact est-elle planifiée pour le second semestre 2025 ? Quels en sont les enjeux ?

L'analyse d'impact pourra être menée dès que l'infrastructure sera stabilisée. Nous pourrions alors mener les premiers points de la gouvernance des données (cartographie).

8. Concernant le système Microsoft 2024, quelle est l'analyse de risque effectuée ?

Les licences Microsoft concernent des produits «On Premise» (logiciel installé localement sur les machines) sans lien avec le Cloud Microsoft ; ces produits n'étant pas connectés, une analyse de risque spécifique à ces produits n'est pas nécessaire.

9. Disposez-vous d'un plan en cas de cyberattaque ?

Oui, nous disposons d'un plan. Nous avons récemment subi une attaque de type DDOS, que nous avons pu neutraliser grâce à la collaboration avec nos partenaires, notamment l'État de Vaud, le SIP, et d'autres acteurs. L'infrastructure a résisté, aucune intrusion n'a été détectée, et aucune revendication n'a été formulée, ce qui ne permet pas d'identifier l'origine de ce type d'attaque.

Nous travaillons actuellement à l'amélioration de notre plan. Une version renforcée sera mise en place à Prilly, applicable également à la Police de l'Ouest dès le 1er janvier 2025.

### Aspects Financiers

1. Où sont intégrés les frais de maintenance de la téléphonie dans le budget ? Quelles pourraient être leurs incidences sur les comptes/budgets ?

Les frais de maintenance sont imputés dans le compte 6001.3151 « Entretien mobilier, équipe, bureau, maintenance informatique ». Cette numérotation changera en 2027 car le budget sera construit au format MCH2

2. L'amortissement des systèmes est-il déjà pris en compte dans le budget ?

Non, le budget 2025 n'a pas pris en compte l'amortissement des systèmes car on ne peut faire voter un budget avec des charges alors que le préavis d'investissement y relatif n'a pas encore été soumis à la Commission de gestion/finance ni voté et validé par le Conseil intercommunal. Qui plus est, le budget 2025 a été validé par le CODIR au début juin 2024 et les montants définitifs n'étaient pas encore connus.

3. Comment est défini l'amortissement du matériel et selon quels critères ?

- Dans le cadre de l'introduction du nouveau modèle comptable MCH2, le règlement sur la comptabilité des communes (RCCom) sera complètement revu. Les durées d'amortissement actuelles ressortant de l'art. 17 RCCom seront remplacées par des durées spécifiques à chaque actif. Elles doivent déjà être applicables d'une manière généralisée par l'ensemble des communes et associations de communes dès le 1er janvier 2024, y compris par les communes et associations de communes qui ne seront pas encore passées à MCH2, ceci conformément aux directives du canton de Vaud.
- La durée d'amortissement pour l'informatique, système de téléphonie, logiciels et matériel informatique est fixée (imposée) à 5 ans par la MCH2.

4. Devrez-vous recourir à un emprunt ?

Oui, nous devons recourir à un emprunt pour financer cet investissement.

Le projet prévoit un emprunt aux meilleures conditions du marché, avec une durée de remboursement de 5 ans. Le montant global sera effectivement emprunté. Cependant, toute partie non utilisée du budget alloué restera dans la trésorerie de la commune, conformément aux pratiques en vigueur.

#### Appel d'offre marché public

5. Concernant les appels d'offres, comment expliquez-vous :

- Les écarts significatifs entre les soumissions pour le matériel ?

Les fournisseurs potentiels ne disposent pas tous des mêmes conditions sur ce marché très concurrentiel.

- Le choix du critère financier comme seul élément d'évaluation pour l'appel d'offres des logiciels ?

Le critère financier a été privilégié comme unique mesure d'évaluation dans l'appel d'offres pour les logiciels, étant donné que l'objectif était simplement de fournir des clés de licences à la POL. Ceci explique pourquoi la totalité des critères de sélection s'est basée sur le coût, sans évaluation supplémentaire sur les fonctionnalités ou la valeur ajoutée du produit lui-même.

6. Pourquoi n'avez-vous pas regroupé matériel et logiciel dans un lot unique, qui aurait dû être soumis à un appel d'offres international ?

Le fait de dissocier les 2 objets (1 appel d'offre national pour le matériel et 1 appel d'offre international pour le logiciel) a permis de cibler des fournisseurs locaux pour le matériel (très important pour le suivi de la garantie, proximité pour le dépannage ou la maintenance des appareils).

Comme indiqué plus haut, il n'y a aucune valeur ajoutée pour les licences et nous avons pu déterminer des matrices de comparaison des offres différentes pour le matériel et les licences.

- Y a-t-il un risque de recours en lien avec cette décision ?

Le choix de séparer les appels d'offre reste du ressort de l'adjudicateur (POL) et la loi sur les AOMP (appel d'offre marché public) nous l'autorise. Il est important de mentionner que cette séparation des appels d'offre n'a pas été faite pour biaiser la procédure des appels d'offre et/ou de rester en dessous des valeurs seuils.

Un risque de recours en lien avec cette décision ne pourrait être justifié au regard de la loi.

7. Pourquoi l'appel d'offres n'a-t-il retenu que l'aspect financier comme critère ?

L'appel d'offres s'est concentré sur l'aspect financier car le choix du logiciel était déjà déterminé : il s'agit de la seule solution existante répondant aux besoins spécifiques identifiés. Par conséquent, la seule variable restante était le choix du fournisseur pour ce logiciel.

Bien que l'appel d'offres ait été ouvert à l'international, aucun fournisseur hors de Suisse n'a répondu, ce qui a limité les propositions aux acteurs nationaux.

8. Aurait-il été possible de choisir un autre produit ?

Non, cela n'était pas envisageable. Le fabricant n'aurait pas garanti le bon fonctionnement de la solution avec un autre produit. En cas de problème, cela aurait pu entraîner des coûts imprévus et potentiellement très élevés, compromettant la viabilité du projet.

9. Pourquoi la pondération (Annexe 1) est seulement de 5 % pour le développement durable et de 10 % pour la référence du commissionnaire.

Cette pondération suit les pratiques recommandées par le CCMP (Centre de Coordination des Marchés Publics de l'État de Vaud), qui préconise de telles proportions dans ce type d'appel d'offres. Ces critères sont alignés avec les normes en vigueur pour garantir un équilibre entre les différents aspects du projet, tout en respectant les objectifs de l'appel d'offres.

#### Questions spécifiques en lien avec la commune de Prilly

1. Quel est l'état actuel du préavis de la commune de Prilly ? Quelles sont les dépendances identifiées ?

Le préavis de l'infrastructure de Prilly s'étend de 2021 à 2026. Il n'y a pas de dépendances identifiées vu qu'il s'agit d'infrastructure hyperconvergée.

2. Quel est le contenu du contrat de confidentialité signé par les informaticiens de Prilly ?

Il n'existe pas de contrat de confidentialité spécifique. Cependant, l'article 13 du règlement du personnel de la ville de Prilly et l'article 4.1.4 de la charte informatique de la ville de Prilly précisent ceci :

- **Article 13 : Secret de fonction**

*L'employé doit garder le secret le plus absolu sur les affaires dont il a connaissance dans le cadre de son activité. Il ne peut disposer ou conserver, en original ou en copie, des documents de l'administration communale. Ces obligations subsistent même après la fin des rapports de service.*

- **Article 4.1.4 :**

*Les informaticiens sont tenus au secret de fonction et ne peuvent divulguer, excepté au Responsable de la sécurité informatique, ou utiliser à leur avantage les informations dont ils auraient eu connaissance au cours d'actions de contrôle.*

**Débat de la commission :**

La commission exprime sa satisfaction concernant les réponses apportées par tous les intervenants lors de cette réunion, qui ont permis de clarifier de nombreux points soulevés dans ce préavis.

Certains commissaires soulignent que ce projet est bien conçu et que la redondance intégrée offre une solide garantie pour sécuriser le système informatique de la Police de l'Ouest.

Sur le plan financier, bien que le coût soit élevé et que la solution puisse être perçue comme luxueuse, elle présente l'avantage d'être pérenne et évolutive, ce qui assurera sa viabilité à long terme.

**Délibération :**

La commission recommande l'acceptation du préavis, à l'unanimité des membres présents.

**Le Conseil intercommunal de l'Association «Sécurité dans l'Ouest lausannois»**

Vu le préavis no 07/2024 du Comité de Direction du 2 octobre 2024,  
Où les rapports des commissions de gestion et ad hoc chargées d'étudier cet objet,  
Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**Décide**

1. D'autoriser le Comité de Direction à renouveler l'infrastructure informatique "Data center" telle que détaillée dans le présent préavis.
2. D'octroyer au Comité de Direction, à cet effet, un crédit d'investissement de CHF 894'000.- TTC pour le renouvellement de l'infrastructure informatique (marchandises et services).
3. D'autoriser le Comité de Direction à financer cet investissement par voie d'emprunt sur une durée de 5 ans, et à souscrire celui-ci aux meilleures conditions du marché, ceci conformément aux autorisations d'emprunter données par le Conseil intercommunal.
4. De faire figurer cette dépense dans le compte d'investissement du patrimoine administratif sous rubrique 6029.5060.110 "Renouvellement du Data center".

Cette dépense sera amortie en 5 ans, ceci conformément aux nouvelles directives du Canton en lien avec la nouvelle Méthode Comptable Harmonisée 2 (MCH2), valable dès le 1er janvier 2024.

5. D'accepter, en tant que crédits complémentaires, les charges de fonctionnement supplémentaires au budget 2025 en lien avec le coût du capital, soit :
  - CHF 13'410.- dans le cpte 6007.3223 "Intérêts des emprunts à moyen et long terme";
  - CHF 178'800.- dans le cpte 6008.3313 "Amortissement machines, mobilier et véhicules".
6. De prendre acte que le renouvellement du Data center n'engendrera pas de coût de maintenance pérennes.

Pour la commission de gestion et finance de la police de l'ouest,

Michael Wyssa, président rapporteur, Bussigny

